



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-10, L 2121-11, L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-14
du Code Général des Collectivités Territoriales

Lundi 22 juin 2020 à 20 heures 00
Salle Ponthieu / Stade André Robert – Rue de Condé

ORDRE DU JOUR :

PV du 26/05/2020 soumis à l'approbation

Délibérations :

- 1- Vote des taux des 3 taxes
- 2- Approbation du Compte Administratif 2019 : Budget Ville
- 3- Affectation du résultat 2019 : Budget Ville
- 4- Vote du Budget primitif 2020 : Ville
- 5- Approbation du Compte Administratif 2019 : Budget Eau
- 6- Approbation du Compte Administratif 2019 : Budget Assainissement
- 7- Redevance d'Occupation du Domaine Public 2020 - RODP Orange
- 8- Redevance d'Occupation du Domaine Public 2020 - RODP Enedis
- 9- Redevance d'Occupation du Domaine Public 2020 - RODP GRDF
- 10- Attribution des subventions aux associations année 2020 et d'une subvention exceptionnelle
- 11- Tarifs de l'Ecole Municipale des Sports pour l'année 2020/2021
- 12- Tarifs de la restauration scolaire et des activités périscolaires à compter de l'année scolaire 2020/2021 et approbation du Règlement Intérieur
- 13- Création des commissions communales et élection des conseillers municipaux au sein de chaque commission
- 14- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- 15- Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)
- 16- Election des délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 17- Désignation d'un correspondant défense
- 18- Convention de groupement de commandes relative à la réalisation de prestations de services informatiques pour la solution logicielle OXALIS et la mise en place du guichet numérique des autorisations d'urbanisme
- 19- Création d'un emploi permanent d'animateur
- 20- Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et élection des représentants de la collectivité au Conseil d'Administration du CCAS
- 21- Portant création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'Etat d'Urgence Sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'Urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19

Fait à Montry, le 12 juin 2020

Le Maire,

Françoise SCHMIT

